

Non à l'interdiction des exportations

Arguments contre l'initiative "pour
l'interdiction d'exporter du matériel
de guerre"

Non aux suppressions d'emplois

Genève, juillet 1996

Mesdames, Messieurs,

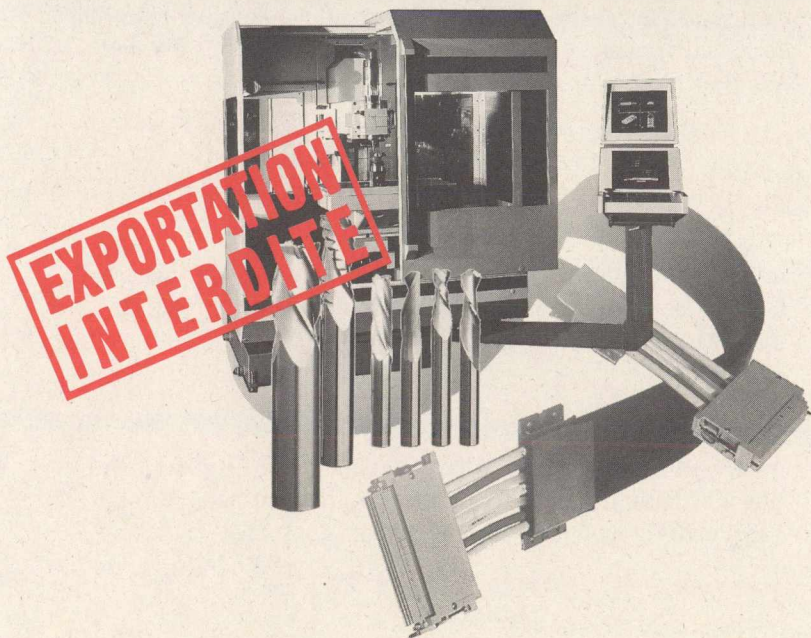
Dans quelques mois, nous serons appelés à nous prononcer sur une initiative populaire qui, en cas d'acceptation, aura des répercussions considérables sur l'avenir de notre industrie d'exportation et sur nos emplois. Cette initiative "pour l'interdiction d'exporter du matériel de guerre" a été lancée par le Parti socialiste suisse (PSS) et par la Communauté de travail pour le contrôle de l'armement et l'interdiction des exportations d'armes (ARW).

L'initiative ne se limite pas, et de loin, au seul matériel de guerre. Ses auteurs entendent également interdire l'exportation du matériel et des services qui peuvent être utilisés à des fins tant militaires que civiles. Ces produits à double usage tomberaient certes sous le coup de l'interdiction à l'exportation uniquement "lorsque l'acquéreur entend utiliser ces biens et ces services à des fins guerrières". Mais comme il est dans la pratique impossible de prouver de manière définitive que les biens d'exportation ne seront pas utilisés d'une façon ou d'une autre à des fins militaires, la formulation de l'initiative revient de fait à interdire purement et simplement l'exportation des biens à double usage et à ouvrir toute grande la porte à l'arbitraire.

Si l'initiative est acceptée, des milliers d'emplois seront perdus dans l'industrie d'exportation, et ce même dans des entreprises qui n'ont jamais produit de matériel de guerre ou qui n'en produiront jamais.

Société pour le développement
de l'économie suisse

Le saviez-vous?



- L'initiative "pour l'interdiction d'exporter du matériel de guerre" interdit l'exportation de tous les biens qui peuvent être utilisés aussi bien à des fins militaires que civiles. Elle constitue donc une grave entrave aux exportations.
- Les exportations sont vitales pour la Suisse, car elles rapportent la moitié de la richesse nationale.
- L'initiative menace la Suisse comme lieu de développement technologique.
- L'initiative met des milliers d'emplois en danger.

Que demande l'initiative "pour l'interdiction des exportations de matériel de guerre"?

Le Parti socialiste suisse (PSS) et la Communauté de travail pour le contrôle de l'armement et l'interdiction des exportations d'armes (ARW) veulent notamment:

alinéa 2

- interdire totalement l'exportation, le transit et le courtage de matériel de guerre et les opérations de financement relatives à ce matériel; soumettre la production à autorisation

alinéa 3

- interdire l'exportation des biens qui peuvent être utilisés à des fins tant militaires que civiles (biens à double usage), lorsque l'acquéreur entend les utiliser à des fins guerrières.

alinéa 4

- interdire les opérations contournant ces interdictions, en particulier les opérations effectuées par l'intermédiaire de filiales à l'étranger; interdire la remise de licences et de données techniques relatives à du matériel de guerre

alinéa 5

- instituer une commission fédérale indépendante chargée de l'exécution. Cette commission serait autorisée à:
 - a intervenir si elle soupçonne une violation des alinéas 3 ou 4
 - b évaluer l'impact sur la paix des développements technologiques
 - c procéder à des inspections et des contrôles ultérieurs

Menace sur l'industrie d'armement

L'initiative aurait des conséquences dramatiques pour l'industrie suisse d'armement:

**EXPORTATION
INTERDITE**

L'interdiction d'exportation signerait la mort de l'industrie suisse d'armement. Limités au seul marché suisse, les producteurs ne pourraient rentabiliser les investissements coûteux engagés dans le développement de nouvelles armes.

L'interdiction d'exporter réduirait également les possibilités de participation de l'industrie suisse à la fabrication de matériel d'armement étranger destiné à notre pays. Car le savoir-faire acquis ne pourrait plus, par la suite, être utilisé en faveur de clients hors de Suisse. En conséquence, l'industrie perdrait sa capacité concurrentielle et renoncerait à produire de l'armement dans notre pays.

Il faut savoir que de nombreuses entreprises fabriquent des biens d'armement et que des milliers d'autres participent à la fabrication de ces produits en tant que sous-traitants. Une interdiction d'exporter le matériel de guerre se traduirait par la perte de milliers d'emplois.

Menace sur l'industrie civile

L'initiative constitue également une dangereuse menace pour l'industrie civile d'exportation. Elle entraverait les activités d'une grande partie de l'industrie des machines - machines-outils, appareils électroniques, appareils de transmission, appareils optiques, micromécanique - et ses sous-traitants.

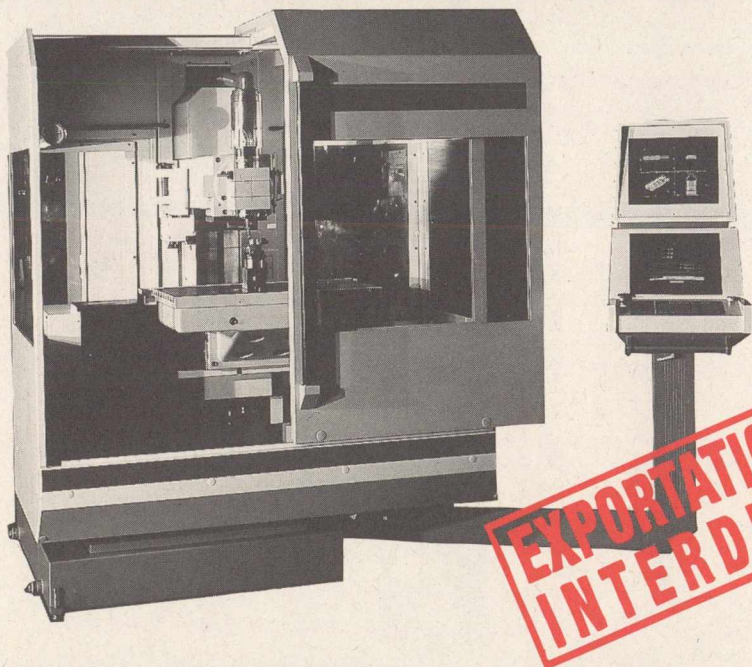
La plus grande partie des produits de l'industrie des machines peuvent être utilisés à des fins civiles ou militaires. Pour ce matériel à double usage, l'initiative exige de l'exportateur qu'il prouve que son produit ne sera pas utilisé à des fins guerrières.

Le problème est le suivant: les industriels sont rarement en mesure de connaître l'usage que leur client étranger fera d'un produit. Ils ne sont pas plus en position de savoir si leur client est un acheteur final ou un intermédiaire. Dans la pratique, apporter la preuve demandée par l'initiative sera mission impossible.

Les restrictions ainsi posées au commerce de biens à double usage constituent, de fait, une interdiction pure et simple des exportations et mettent des milliers d'emplois en danger.

Cette machine-outil
est un produit suisse
de haute qualité

Cette machine-outil est utilisée dans
le monde entier pour fabriquer des
pièces de montres, de voitures ou
d'appareils ménagers.



Ce n'est pas parce qu'elle peut aussi servir à
la fabrication d'armes, de canons et de chars
qu'il faut rendre son exportation pratique-
ment impossible.

Ces outils sont
des produits de
qualité suisses

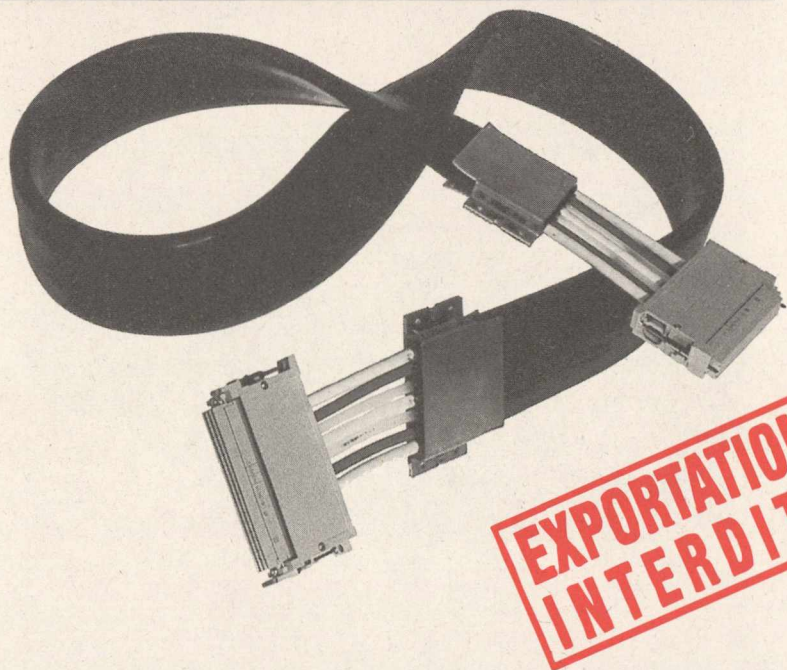
Ces outils sont utilisés quotidiennement
dans le monde entier, dans l'industrie,
l'artisanat et même les ménages.



Ce n'est pas parce que ces outils peuvent
aussi servir à fabriquer des armes, des can-
ons et des chars qu'il faut rendre leur ex-
portation pratiquement impossible.

Ce système de câblage est produit en Suisse

Ces câbles équipent des robots de chaînes de montage dans le monde entier.



Ce n'est pas parce que ce système de câblage peut aussi équiper des robots de déminage qu'il faut rendre son exportation pratiquement impossible.

Une initiative aux conséquences désastreuses pour l'économie suisse



Les auteurs de l'initiative prétendent ne vouloir interdire que l'exportation de matériel de guerre. Mais l'article 3 de leur texte est formulé de telle manière qu'il produirait des conséquences désastreuses pour l'industrie d'exportation toute entière, y compris les sous-traitants et les entreprises de services. L'initiative touche un segment d'exportation qui rapporte des milliards de francs et qui compte plusieurs dizaines de milliers de composants.

La grande illusion

Il est illusoire de croire que l'on pourra déterminer de manière sûre et définitive à quel usage, civil ou militaire, une machine-outil, une carte électronique ou un câble à haute fréquence seront destinés. Face à cette tâche de vérification impossible, les petites et moyennes entreprises suisses seront réduites à se fier aux déclarations des acheteurs. Mais une entreprise sérieuse ne voudra pas courir le risque d'être trompée. En conséquence, l'article 3 se traduira dans les faits par une interdiction d'exportation.

Menace sur des milliers de places de travail

En cas d'acceptation de l'initiative, le volume des exportations reculerait d'une manière générale en raison de la clause touchant au matériel à double usage. Plusieurs milliers d'emplois seraient menacés. La Suisse s'enfoncerait encore plus dans la récession. Les collectivités perdraient de précieuses recettes fiscales, ce qui ne ferait qu'aggraver les déficits publics.

Il faudrait en outre mettre sur pied un organe administratif de surveillance, ainsi que le demandent les initiants.

Les services seraient aussi touchés



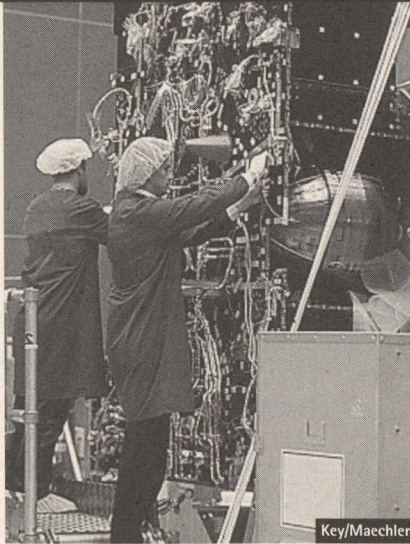
L'industrie d'exportation et les producteurs de biens ne seraient pas les seuls touchés. L'initiative englobe également les services. Ainsi, des travaux d'ingénieurs, des plans de construction ou des expertises relatifs à une installation pouvant éventuellement servir des objectifs militaires seraient frappés d'une interdiction d'exportation.

Le site technologique suisse mis à mal

En interdisant les exportations d'armes, en soumettant à des conditions inadmissibles les exportations de biens à double usage, en autorisant une commission à s'introduire dans les entreprises pour évaluer l'impact sur la paix des développements technologiques, l'initiative porte un grave préjudice à la recherche et au développement en Suisse.

L'initiative tente de faire croire que l'on peut séparer aisément les développements technologiques à but militaire de ceux à but civil. Rien n'est plus faux.

De nombreux développements résultant de la recherche militaire sont appliqués dans le domaine civil. Et l'inverse est également vrai. En fait, le civil et le militaire, en haute technologie, sont étroitement imbriqués. L'aérospatiale en fournit de nombreux exemples: l'avion, la fusée, le satellite et le radar sont les fruits de développements civils ou militaires et sont utilisés dans les deux domaines.



La Suisse dispose déjà d'une loi sur le matériel de guerre

Le peuple et les cantons se sont opposés, en 1972 déjà, à une interdiction totale des exportations d'armes. Toutefois, la nécessité de fixer des règles claires et applicables dans ce domaine et de mettre sur pied un mécanisme de contrôle efficace n'était pas contestée. Cette volonté est à l'origine de l'actuelle loi fédérale sur le matériel de guerre.

Notre indépendance affaiblie

L'interdiction totale des exportations signifierait la fin de la production de matériel de guerre en Suisse. Même la production destinée à l'armée suisse serait condamnée à disparaître à plus ou moins long terme: ne pouvant être exportée, elle serait insuffisamment concurrentielle et donc non rentable. Notre armée devrait s'équiper de manière accrue auprès de fournisseurs étrangers.

Guerre d'usure en vue de supprimer l'armée

Le Conseil fédéral, le Parlement et le peuple suisse ont répété à plusieurs reprises leur volonté de maintenir une défense nationale crédible. C'est ce qui est clairement ressorti des votations populaires sur l'armée de 1989 et de 1993. L'approvisionnement de nos troupes en matériel de guerre fabriqué en Suisse fait partie intégrante de cette stratégie.

L'initiative "pour l'interdiction d'exporter du matériel de guerre" n'est qu'une manœuvre de plus dans la guerre d'usure menée en vue de supprimer l'armée suisse (référendum sur l'armement, 1978; initiative "pour une Suisse sans armée", 1989; initiative "40 places d'armes, ça suffit", 1993; initiative "pour une Suisse sans nouveaux avions de combat", 1993).

**EXPORTATION
INTERDITE**

Veillez m'envoyer gratuitement ...

- _____ exemplaires de la brochure.
- _____ de la documentation supplémentaire

Nom: _____

Prénom: _____

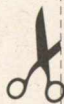
Rue, numéro: _____

Domicile: _____

A renvoyer à:

Société pour le développement de l'économie suisse
case postale 3684
1211 Genève 3.

Compte postal: 80-79774-2



Non!

**Non
à l'interdiction des exportations**

**Non
aux suppressions d'emplois**

**Non
aux manoeuvres visant à supprimer
l'armée suisse**

Utilisez le talon pour commander gratuitement de la documentation supplémentaire.